

MONTSEGUR DEFENSIF

Notice d'Information conforme aux normes européennes

PRÉSENTATION

Code ISIN : FR0010121137 Part A
Code ISIN : FR0010784793 Part I
Promoteur : MONTSEGUR FINANCE
Société de Gestion : MONTSEGUR FINANCE
Dépositaire, centralisateur des souscriptions et rachats :
 CMCIC SECURITIES, 6 Av. de Provence 75009 Paris
Commissaire aux comptes :
 Magellan 63, Av. de Villiers 75017 Paris
Date d'agrément de l'OPCVM par l'AMF : 22/10/04
Date d'édition de la notice d'information : 22/10/04

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Classification : Diversifié
Régime Fiscal : Eligible au compte titres et aux contrats d'assurance-vie
Souscripteurs concernés : Parts A : Tous
 Parts I : Institutionnels
Affectation des résultats : Capitalisation

INFORMATIONS COMMERCIALES

Conditions de souscription et de rachat :
 Les ordres sont centralisés jusqu'à 11H00 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture.
Coordonnées du centralisateur pour les ordres extérieurs à la société de gestion :
 Responsable : M. Patrice NOEL - CMCIC Securities
 Tél : + 33 1 45 96 77 81 / Fax : + 33 1 45 96 77 23
 email : backopcvm@cmcics.com
Périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des jours fériés
Valeur liquidative d'origine : 100 euros
Devise de comptabilité : euro
Montant minimum de souscription : un millième
Publication de la valeur liquidative : auprès de la Société de Gestion et du Dépositaire.

COMMISSIONS ET FRAIS

Frais à la charge de l'investisseur	Assiette	Taux	
		Parts C	Parts I
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0,5 % maximum	
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0,5 % maximum	

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux	
		Parts C	Parts I
Frais de fonctionnement et de gestion	Actif net	1,2 % TTC maximum	
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,25 % HT maximum	

ORIENTATION DE GESTION

FCP de trésorerie dynamique, Montségur Défensif a pour objectif la recherche d'une performance régulière supérieure à l'indice de référence EONIA en prenant des risques modérés. Investi essentiellement (minimum 70%) dans des produits monétaires ou obligataires pour respecter des critères de prudence, le solde peut être investi dans des titres ou des OPCVM d'actions.

* *European Overnight Index Average ou taux moyen pondéré des opérations de prêt interbancaire au jour le jour consenti en blanc par les 57 banques de la zone euro contribuant à l'établissement du taux interbancaire EURIBOR*

LES ACTIFS

L'allocation d'actifs se répartira entre :

- Part taux (minimum 70%) : titres monétaires et obligataires, titres de créances négociables libellés en euros de première catégorie : emprunts d'Etats de l'Union Européenne et pour les émetteurs privés, des titres émis par des sociétés dont la notation sera au moins « investment grade », c'est à dire notés A3/P3 à Court Terme et BBB-/Baa3 à Long Terme au minimum par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings. L'arbitrage entre la partie monétaire et obligataire se fera en fonction des anticipations du gérant, privilégiant la partie monétaire en période d'incertitude ;
- Part actions (maximum 30%) : investie selon une stratégie opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale des valeurs performantes de la zone européenne, sans limite de détention sur les marchés de petites et moyennes capitalisations.

PROFIL DE RISQUE

La valeur liquidative du FCP peut connaître une volatilité induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions et le risque de la liquidité des investissements effectués sur les titres de petites et moyennes capitalisations.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont sur le site Internet de Montségur Finance et peuvent être mis à disposition sur simple demande.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et les dispositions relatives à la protection des investisseurs.